



Allo PMI
LOIRE

04 77 49 76 76

Protection Maternelle et Infantile

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - DIRECTION DE LA COMMUNICATION - DÉPÔT LÉgal TOUS - CRÉDIT PHOTO : FOTOLIA

NAÎTRE ET GRANDIR DANS LA LOIRE QUIZ ALLAITEMENT MATERNEL



Soins quotidiens,
sommeil,
alimentation,
suivi médical,
rythme de vie,
éveil,
développement,
mode de garde,
aides à domicile...

PERMANENCE
PMI

Parents de jeunes enfants,
une infirmière puéricultrice
vous répond :

**du lundi au vendredi
de 9h à 17h.**

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
PÔLE VIE SOCIALE
Hôtel du Département / 2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1

Loire
LE DÉPARTEMENT

42



www.loire.fr

Loire
LE DÉPARTEMENT

ALLAITEMENT MATERNEL tous concernés

Testez vos connaissances sur l'allaitement maternel

QUESTIONS :

- 1 Toutes les femmes peuvent allaiter.
- 2 Le lait maternel est toujours assez nourrissant.
- 3 Donner un biberon peut compromettre l'allaitement.
- 4 Nourrir un bébé au sein de 0 à 6 mois coûte 10 fois moins cher.
- 5 Une femme qui allaite ne doit pas fumer.
- 6 Il faut arrêter d'allaiter pour reprendre le travail.
- 7 Allaiter protège la santé de la mère et du bébé.
- 8 Il n'y a pas de place pour le père dans l'allaitement.

VRAI FAUX

☐ ☐
☐ ☐
☐ ☐
☐ ☐
☐ ☐
☐ ☐
☐ ☐
☐ ☐

CONSULTATION ALLAITEMENT

Des doutes, des questions ? Une infirmière puéricultrice
du Département de la Loire, vous répond :

Montbrison : 04 77 96 57 24

Saint-Étienne : 04 77 46 32 50



nouveaux pères.
paternité facilite l'investissement des
activement aux soins de l'enfant. Le congé
grand secours et il peut très bien participer
Son intervention rassurante peut être d'un
temment pour toute la famille.
très importante pendant la période d'allai-
FAUX, au contraire, la présence du papa est

DANS L'ALLAITEMENT :
IL N'Y A PAS DE PLACE POUR LE PÈRE

maladies (diarrhées, otites, allergies...),
protège contre certaines infections ou
Chez l'enfant, l'allaitement maternel
sein et de l'ovaire.
préférable, sachant qu'en début d'allaitement, cela peut compromettre l'équilibre
installé entre votre bébé et vous et
réduire la lactation par baisse de la
stimulation.
Lorsque la lactation est bien installée,
un biberon donné occasionnellement
en remplacement d'une tétée reste
possible.

7
ALLAITER PROTÈGE LA SANTÉ DE LA
MÈRE ET DU BÉBÉ :

FAUX, il est possible de poursuivre l'allaitement tout en reprenant son travail. La loi permet aux mères qui allaitent de bénéficier d'une heure de pause non rémunérée, sauf cas prévus par la convention collective. La mère peut tirer son lait sur son lieu de travail ou, lorsque c'est possible, rejoindre son bébé pendant la pause.

6
IL FAUT ARRÊTER D'ALLAITER POUR
REPRENDRE LE TRAVAIL :

VRAI, il est préférable de limiter autant que possible la consommation de tabac et de réserver la cigarette après la tétée afin de diminuer la concentration de tabac dans le lait. L'effet du tabac provoque une hyperexcitation du bébé.

5
UNE FEMME QUI ALLAITE NE DOIT PAS FUMER :

VRAI, l'allaitement est une pratique simple et naturelle qui présente l'avantage d'être très économique.

4
NOURRIR UN BÉBÉ AU SEIN DE 0 À 6 MOIS COÛTE 10 FOIS MOINS CHER :

VRAI et FAUX, l'allaitement exclusif est préférable, sachant qu'en début d'allaitement, cela peut compromettre l'équilibre installé entre votre bébé et vous et réduire la lactation par baisse de la stimulation.
Lorsque la lactation est bien installée, un biberon donné occasionnellement en remplacement d'une tétée reste possible.

3
DONNER UN BIBERON PEUT COM- PROMETTRE L'ALLAITEMENT :

VRAI, le lait maternel est parfaitement adapté aux besoins du bébé, il évolue dans sa composition au cours du temps et également au cours du temps pour s'adapter à la croissance de l'enfant.

2
LE LAIT MATERNEL EST TOUJOURS ASSEZ NOURRISSANT :

1
TOUTES LES FEMMES PEUVENT ALLAITER :

VRAI, allaiter est un geste naturel dont toutes les femmes sont capables.

RÉPONSES :

ALLAITEMENT MATERNEL tous concernés